

Voiries sans pesticide !

Communiquer sur la réduction des pesticides
dans l'espace public

Marc Wollast

Coordinateur
Apis Bruoc Sella



Introduction

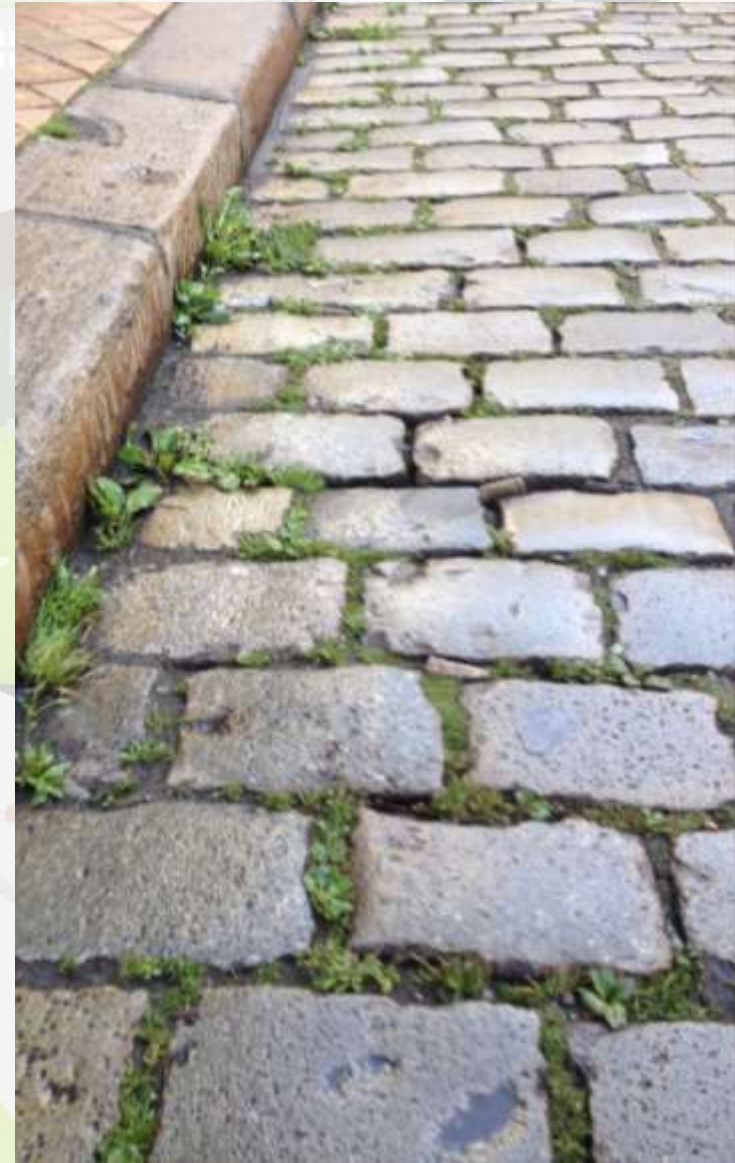
Les nouvelles pratiques de gestion des voiries imposent une profonde modification du paysage



Introduction

Les nouvelles pratiques de gestion des voiries imposent une profonde modification du paysage

⇒ Accompagner le changement pour une meilleure acceptation



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?

En valorisant le résultat final

- ⇒ Respecter la législation
- ⇒ Prendre soin de la santé des usagers et des ouvriers
- ⇒ Créer des lieux plus propices à l'accueil de la Nature



Informer - Communiquer

Informer s'adresse à des personnes déjà touchées/sensibilisées => Insuffisant

Communiquer, c'est interagir !

- ⇒ Donner du sens aux changements (santé, réglementation)
- ⇒ Etre cohérent (impliquant toutes les parties concernées)
- ⇒ Ecouter, proposer, partager, échanger, adapter



Communication

Une communication adaptée passe par une vision cohérente des :

1. **Objectifs** : Expliquer le concept et fixer les enjeux
2. **Public** : Définir les groupes-cibles
3. **Contexte** : Connaître les atouts, faiblesses, opportunités et menaces
4. **Message** : Choisir les messages
5. **Outils** : Trouver les outils les plus adaptés



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

Supprimer l'utilisation des pesticides

⇒ Nouvelles pratiques de gestion



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

Supprimer l'utilisation des pesticides

⇒ Nouvelles pratiques de gestion

⇒ Verduriser certaines parties minérales



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

Supprimer l'utilisation des pesticides

⇒ Nouvelles pratiques de gestion

⇒ Verduriser certaines parties minérales

⇒ Accepter les herbes spontanées

⇒ Changement du paysager urbain

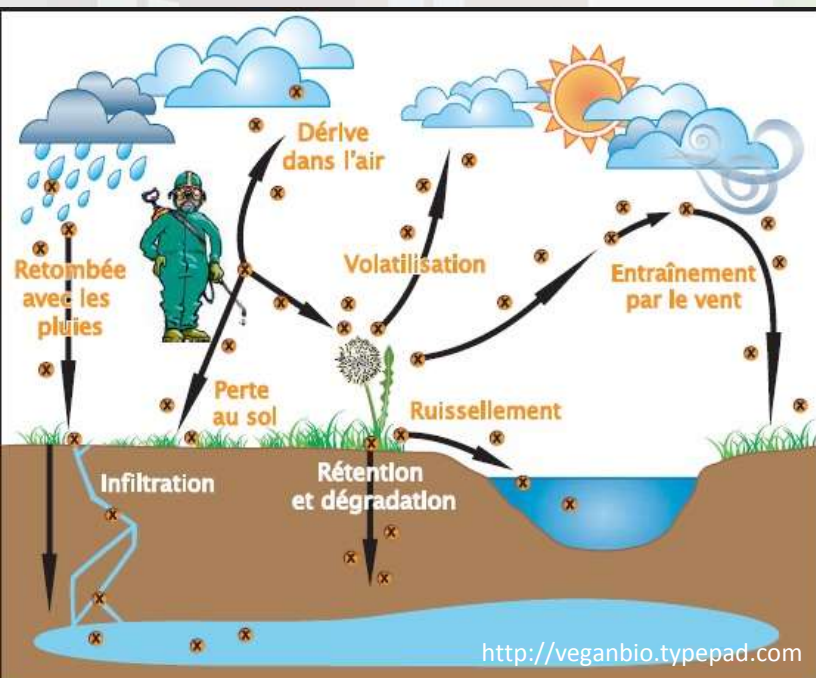


Dans ma ville,
la nature aime
la différence

Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

- L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagers et des riverains préservée
- L'impact sur l'environnement : Préservation de la biodiversité et de nos nappes phréatiques
- L'impact social : Meilleurs cadre et qualité de vie
- Les nouvelles législations : Respect de la nouvelle législation



Objectifs de la communication

(In)Former les acteurs du territoire

- ⇒ Accompagner les opérateurs de terrain
- ⇒ Nouveau savoir-faire pour les jardiniers
- ⇒ Santé des applicateurs



Objectifs de la communication

Renseigner les usagers

⇒ Expliquer aux usagers quels vont être les changements

- Paysagers
- Santé
- Environnementaux

⇒ Etre à l'écoute de leurs doléances



Objectifs de la communication

Ecouter les usagers

- ⇒ Nommer un fonctionnaire responsable
- Répondre aux questions des citoyens
 - Accueillir leurs doléances
 - Réceptionner les plaintes éventuelles



Objectifs de la communication

Expliquer les raisons du changement

- ⇒ Communiquer sur la démarche engagée par la commune
- ⇒ Règlementation européenne => régionale
- ⇒ Protection de notre santé



BELGISCH STAATSBLAAD — 06.06.2009 — MONITEUR BELGE	41083
MINISTÈRE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWES N. 2009 — 1296 [C — 2009/2124] 3 JULI 2009 — Ordonnantie betreffende de bouwplaats op de openbare weg (1)	MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE P. 2009 — 1296 [C — 2009/2124] 3 JUILLET 2009 — Ordonnance relative aux chantiers en voirie (1)
BOEK I. — Algemeen Het Brussels Hoofdstedelijk Parlement heeft aangenomen in Wv. Begrijp, behoudend de volgende tekst: TITEL 1. — Algemene bepalingen Artikel 1. Groenwetwetgeving Deze ordonnantie regelt een aangepast artikel als bedoeld in artikel 39 van de Groenwet. Art. 1. Definities Voor de toepassing van deze ordonnantie verstaat men onder: 1° bouwplaats: ieder gedeeltes werk of dit geheel van werken onder, op of boven de openbare weg; 2° gemeentelijke bouwplaats: in het geval waarbij een bouwplaats meerdere verzoeken heeft, de inbeding van verschillende administratieve en technische taken van de bouwplaats, met als doel om er één geheel van te maken; 3° gemeentelijke bouwplaats: de gemeentelijke bouwplaats die zowel de werken aan installaties als de werken aan andere voorwerpen dan installaties omvat, waarbij de vermelding op basis van het voorwerp van het werk, in te noemen, is niet verevendigd; 4° niet-gemeentelijke bouwplaats: de gemeentelijke bouwplaats die of betrekking heeft op installaties of op andere voorwerpen dan installaties. 5° terrein: de oppervlakte van de openbare weg, voorgevoerd door een concreet polygon, die niet meer bestaande is voor het werken weggevoerd de direct of indirecte bijdragen van de uitvoering van de bouwplaats, en hierbij inbegrepen de ke-en-laden voor materialen en bouwplaatsmaterialen en de parkeerplaatsen voor bestuurders en voerders voor de bouwplaats, wanneer de bouwplaats wordt uitgevoerd onder of boven de openbare weg, in het terrein de oppervlakte van deze orthogonaal op de oppervlakte van de openbare weg geprojecteerde concrete polygonen. 6° beheerder: het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, wanneer de openbare weg, die het voorwerp is van de bouwplaats, een regionale weg is of de gemeente, wanneer de openbare weg, die het voorwerp is van de bouwplaats, een gemeentelijke weg is. 7° regering: de Brussels Hoofdstedelijke Regering; 8° verzorger: iedere persoon die het voertuigen heeft een bouwplaats uit te voeren, uitvoert of heeft uitgevoerd, of voor welke rekening een bouwplaats wordt uitgevoerd; 9° gemeentelijke verzorger: verzorger die een positief antwoord op een coördinatieaanvraag hebben gegeven en de afgevoerde documenten aan een coördinatieaanvraag; 10° installaties: a) de kabels, wandbekledingen, bevestigingskabels of kabelkanalen, hierbij inbegrepen de verwante taken lingen en bouwwerken ervan. b) de bouwkosten, stroom, water, afvalwater en andere communicatie, in de betekenis van de wet van 15 juni 2005 betreffende de elektronische communicatie. 11° inbegrip van de openbare weg: de staat van de openbare weg, behoudend van het standpunt van zijn materiele behoud. 12° dag: de werkdag, die volgt op de dag, behoudend van zaterdag, zondag en wettelijke feestdagen; 13° uitvoeringsperiode: de periode van het jaar tijdens welke de bouwplaats wordt uitgevoerd, bepaald in uur, dag, week, half maand, maand of trimester; 14° planning van de bouwplaatsen: de planning en aanpak van de werken van de bouwplaatsen die een verzorger voert in de terrein tijdens het volgende jaar uit te voeren.	
MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté et Notu, Gouvernement, a modifications ci qui suit: TITRE 1^{er} — Dispositions générales Article 1^{er}. Habilitation constitutionnelle La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution. Art. 1. Définitions Pour l'application de la présente ordonnance, on entend par : 1° chantier: tout travail ou tout ensemble de travaux exécutés sous, au dessus de ou au-dessus de la voirie; 2° chantier communal: en cas de chantier impliquant plusieurs impétrants, l'ajoutement de différents tâches administratives et techniques d'un chantier afin d'en faire un ensemble unique; 3° chantier mixte: le chantier concerné portant à la fois sur des installations et sur d'autres objets que des installations, les impétrants étant, en fonction de l'objet de leurs travaux, regroupés à une date commune; 4° chantier non-mixte: le chantier concerné ne portant que sur des installations, soit sur d'autres objets que des installations; 5° emprise: la surface de la voirie, représentée par un polygone concret, essentielle à la circulation publique pour le bon fonctionnement de l'entretien de l'entretien de la voirie, à savoir les axes de changement et de débarrasement des matériaux et des matériels de chantier et les axes de stationnement des engins et des véhicules de chantier, lorsque le chantier est relatif à une ou au-dessus de la voirie. L'emprise est la surface de ce polygone concret projeté orthogonalement à la surface de la voirie; 6° gestionnaire: la Région de Bruxelles-Capitale lorsque la voirie concernée par le chantier est une voirie régionale ou la commune, lorsque la voirie concernée par le chantier est une voirie communale; 7° gouvernement: le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale; 8° impétrant: toute personne qui a l'intention d'effectuer, exécuter ou avoir exécuté un chantier support le compte de l'entretien d'un chantier ou d'un objet; 9° impétrants-coordonnés: les impétrants qui, ayant donné une réponse positive à une situation de coordination, participent à une procédure de coordination; 10° installations: a) les câbles, les gaines, les lignes aériennes ou les canalisations, en ce compris leurs équipements et leurs ouvrages annexes; b) les systèmes de base, les supports, les armatures et les sites d'interconnexion de téléphones et de radiocommunications, au sens de la loi du 15 juin 2005 relative aux communications électroniques. 11° inbegrip van de voirie: l'état de la voirie consistant de point de vue de sa conservation matérielle; 12° jour: le jour ouvrable, c'est-à-dire chaque jour à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés légaux; 13° période d'exécution du chantier: l'époque de l'année pendant laquelle le chantier est exécuté, déterminée en heures, jours, semaines, quinzaines, mois ou trimestres; 14° programmation des chantiers: l'établissement et l'exécution des plans de chantiers qui ont l'impératif de respecter au mieux dans l'année à venir.	

Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques

- ⇒ Zéro pesticide dans la collectivité
- ⇒ Exemplarité des opérateurs publics



Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques citoyennes

- ⇒ Zéro pesticide dans les espaces privés
- ⇒ Sensibiliser les jardiniers amateurs sur leurs propres pratiques



Objectifs de la communication

Les objectifs doivent être définis de façon à être :

- ⇒ Spécifiques
- ⇒ Mesurables
- ⇒ Acceptables
- ⇒ Réalistes
- ⇒ Temporels



Identifier les groupes cibles

Commune



Urbanisme



Voirie



Propreté



Espaces verts



Elus

Externes



Sous-traitants
Paysagistes
Jardiniers
Entrepreneurs



Commerçants



Presse locale

Population



Familles



Riverains



Usagers



Seniors



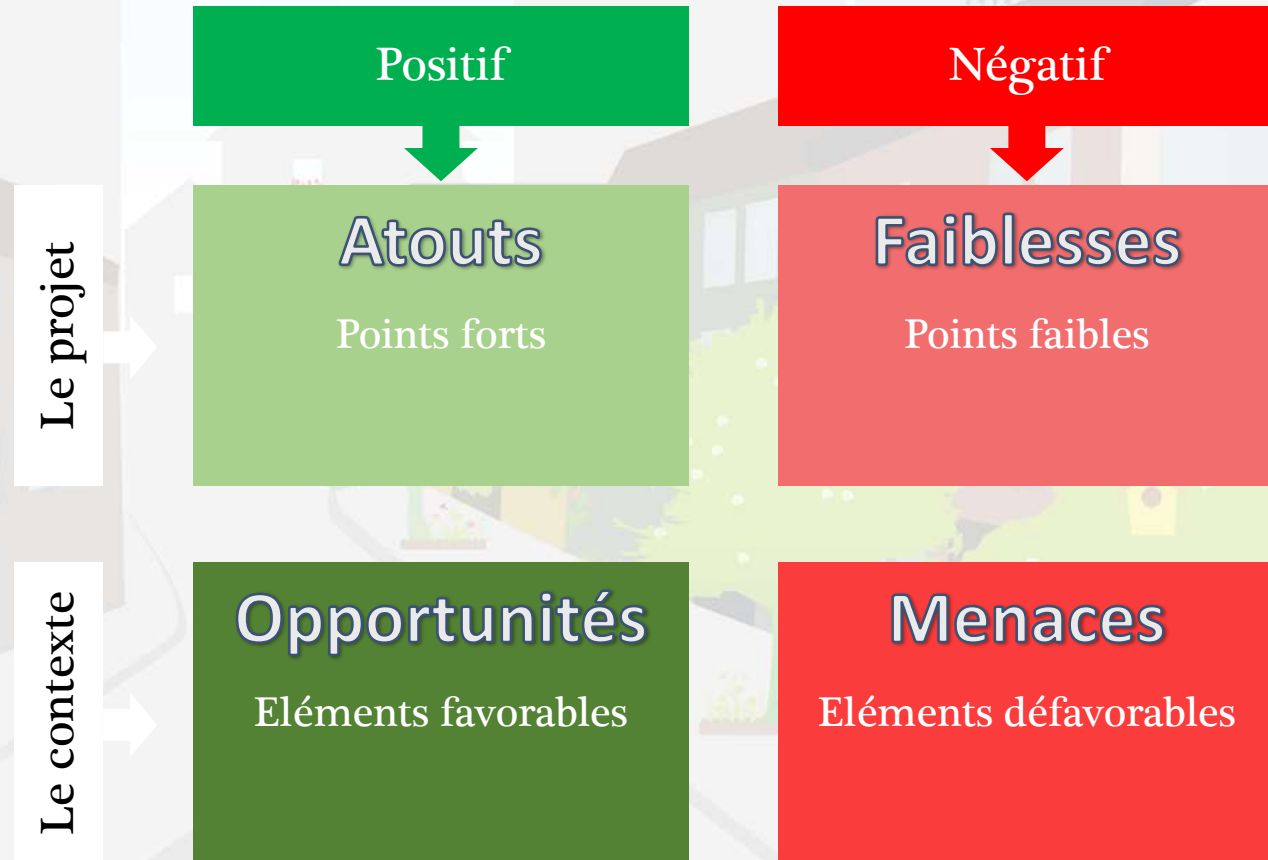
Ecoles



Définir le contexte

Evaluation de la faisabilité

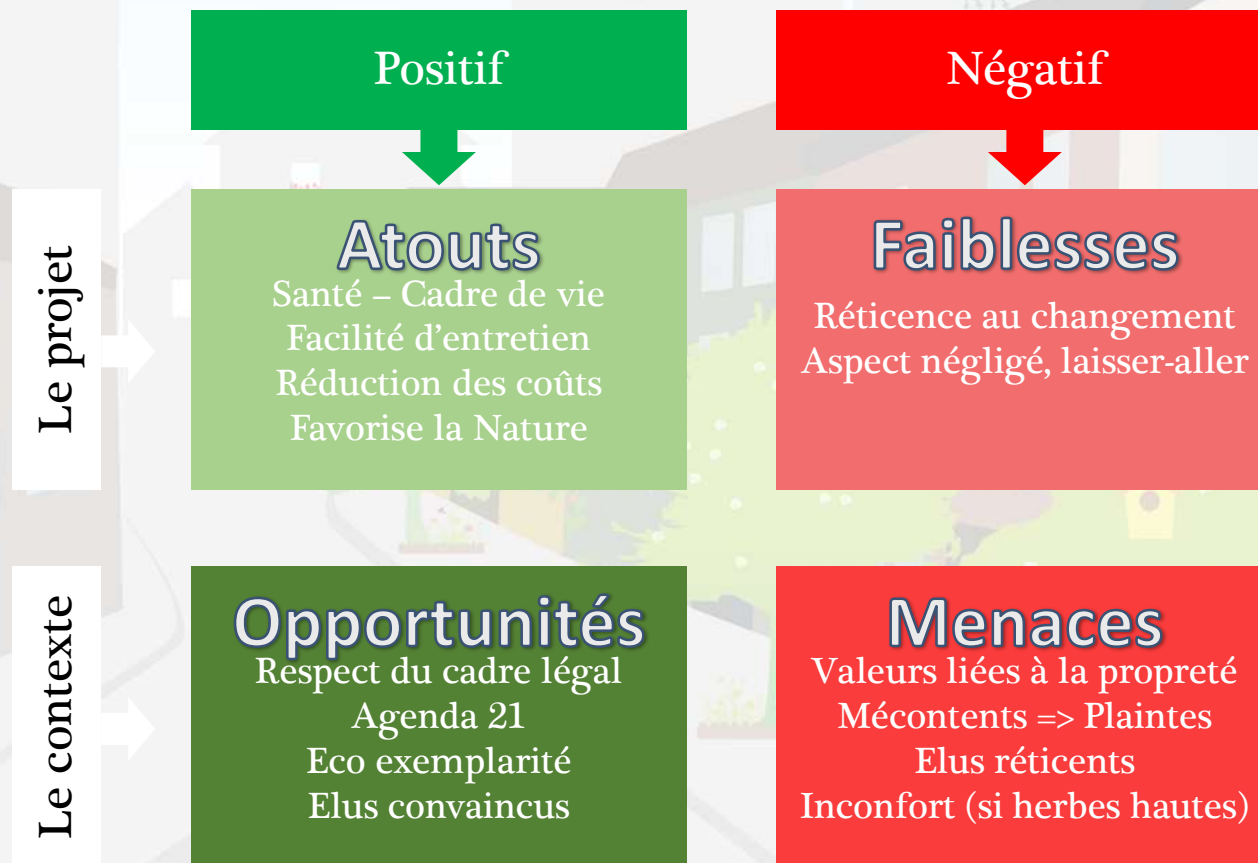
Identifier les atouts et faiblesses, opportunités et menaces (Grille AFOM)



Définir le contexte

Evaluation de la faisabilité

Identifier les atouts et faiblesses du changement de pratique de gestion des voiries

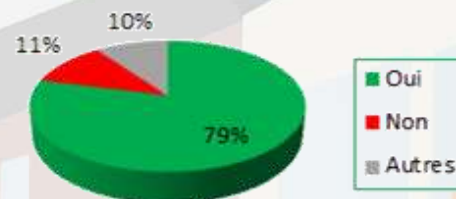


Définir le contexte

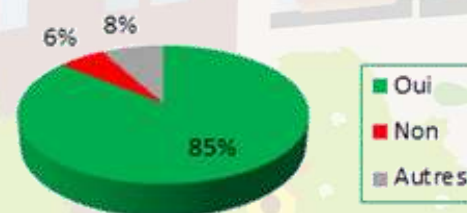
Récolter des informations

Sur l'états d'esprit des citoyens

Souhaitez-vous une réduction ou l'abandon des herbicides chimiques dans les espaces communaux ?



Selon vous, les herbicides chimiques sont-ils dangereux pour la santé et l'environnement ?



Seriez-vous prêt à accepter que certains espaces prennent un aspect plus naturel ?



Définir le contexte

Récolter des information

Sur l'attente des citoyens

*Trouvez-vous que la
végétation est acceptable ?*



Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012

Définir le contexte

Récolter des informations

Sur l'attente des citoyens

*Trouvez-vous que la
végétation est acceptable ?*



Tableau 3. Pourcentages de réponses

Photo	1A	1B	1C
Oui	35,6	59,7	10,0
Non	62,5	38,2	89,4
Autres	2,0	2,1	0,6



Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012

Définir le contexte

Récolter des informations

Sur l'attente des citoyens

2A



2B



*Trouvez-vous que la
végétation est acceptable ?*

2C



Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons
en 2012

Définir le contexte

Récolter des informations

Sur l'attente des citoyens



*Trouvez-vous que la
végétation est acceptable ?*



Tableau 4. Pourcentages de réponses

Photo	2A	2B	2C
Oui	68,1	46,3	62,5
Non	29,4	51,9	35,7
Autres	2,5	1,8	1,8

Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012

Outils de communication

Convaincre les décideurs

- Visite de terrain avec élus et techniciens
- Participer à des conférences-colloques
- Valoriser l'éco-exemplarité



Outils de communication

Accompagnement technique

Garantir de l'accompagnement technique des nouvelles pratiques aux opérateurs de terrain :

- Formation
- Mise en œuvre
- Gestion



Outils de communication

Informer les citoyens

- Toutes-boites
- Journal communal
- Séances publiques
- Personne de contact (information/plainte)



Le chiffre

19

Pour les Présidentielles, l'horaire de fermeture des bureaux de vote est désormais fixé à 19 heures dans toutes les communes. Toutefois, des dérogations locales seront possibles pour une fermeture des bureaux à 20 heures. Auparavant, l'heure de fermeture était généralement fixée à 18h dans les communes faiblement ou moyennement

Pont-du-Casse: commune Zéro Phyto

Certains d'entre vous pensent que les trottoirs sont délaissés. Et bien non ! Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires afin de respecter la santé des habitants et de préserver l'environnement.

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans une allée n'est pas synonyme d'un mauvais entretien.

C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Cette méthode douce n'aura pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard et accepter la végétation spontanée. Faut-il rappeler que le Règlement Sanitaire Départemental indique que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et de caniveau en bon état de propreté sans porter préjudice à la santé des personnes.



Les cabines pour « livres voyageurs »

L'équipe municipale a décidé de travailler sur un premier projet fédérateur dans le champ culturel et réalisable à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération : « Livres voyageurs ».

Les anciennes cabines téléphoniques désaffectées de la place de la Mairie seront réhabilitées en



Outils de communication

Informer les citoyens

- Site internet – Facebook – Twitter



ouestfrance MONDE - FRANCE EUROPE RÉGION - COMMUNE SPORT LOISIRS ÉTUDIANT ANNONCES ENTREPRISES SERVICES

des Congrès Rennes Métropole

Saint-Brieuc

19h34 Saint-Brieuc. Aujourd'hui, le ch... se déplace bd Clémenceau

19h34 Saint-Brieuc. Les travaux de la ville


09h53 Saint-Brieuc. Un nouveau plan de déplacements urbains à l'étude

09h45 Législatives. Côtes-d'Armor : Le... empêche le grand chelem (Ana...

19h23 Législatives à Saint-Brieuc. Bru... élu député, sa réaction en vidéo


Ailleurs sur le Web


Conten...



Nettoyeur vapeur 4 bars 1 500
Bestron DWJ5280
€ 78,88 - fr.vindex.be

ANNONCES IMMOBILIÈRES
ouestfrance-immo.com

 VENTE MAISON
291 400 €
Saint-Brieuc 22
1 photos

 VENTE MAISON
767 950 €
Saint-Brieuc 22
12 photos

Voir toutes les...


Législatives 2017 BINIC - ÉTABLES MER

Retrouvez les résultats des élections législatives : Binic - Étables - Côtes-d'Armor et Bretagne.

ELECTIONS LÉGISLATIVES
Résultats du Second Tour
Sélectionnez la région de votre choix

Binic-Étables. Des rues qui fleurissent bon le « zéro phyto »

Modifié le 22/11/2016 à 15:07 | Publié le 22/11/2016 à 15:06



Facebook 66 66 Twitter Google+ Lire le Journal numérique

Pauline Darvey

Binic-Étables vient d'obtenir une 3ème fleur. Un label qui récompense son investissement en faveur de l'environnement. L'occasion de faire le tour des méthodes alternatives de jardinage.

Reportage

De l'eau, rien que de l'eau ! À l'aide d'une lance, Gwen et Marielle aspergent le trottoir de la rue Touroux. Pourtant, le but de la manœuvre n'est pas de les nettoyer mais d'enlever la mauvaise herbe qui a poussé entre les dalles.

Désherber avec de l'eau ? « Oui, répondent en coeur les deux employées de la Ville ! Elle est chauffée à 140 °C. Demain, les mauvaises herbes seront marron, comme si elles avaient été grillées par le soleil. » A l'autre bout du tuyau, un ballon de 1 000 litres, remorqué par un tracteur. « Quand on en a besoin, on met chauffer le ballon pendant la nuit. »

Plus de dés herbant

De quoi en finir avec les produits phytosanitaires. Et selon, Patrice Rannou, responsable du service environnement et espaces verts, l'eau chaude est tout aussi efficace : « Certaines personnes nous disent qu'avec l'eau, les herbes repoussent. C'est vrai ! Mais, c'était aussi le cas avec le dés herbant. » Des résultats similaires pour un impact sur l'environnement et la santé bien moindre.

« Depuis plusieurs années déjà, nous sommes passés au zéro phyto, confirme William Lamandé, responsable du centre technique de la Ville. On essaie de privilégier au maximum le développement durable. » Une démarche qui a dernièrement valu à la Ville l'obtention d'une troisième fleur décernée par le jury régional du label Villes et villages fleuris.

Trottoirs en herbe

Outils de communication

Communication interne

Toutes les personnes concernées doivent soutenir le projet :

- Permettre aux fonctionnaires d'informer leur entourage, les professionnels, les usagers
- Mieux communiquer vers le grand public
- Avoir plus de cohérence dans les projets communaux
- Pérenniser la démarche



Outils de communication

Informer sur les voiries

Affichettes d'information

⇒ Affirment l'engagement de la commune



Outils de communication

Informer sur les voiries

Panneaux d'information sur site

⇒ Expliquent la démarche réalisée



L'ensemencement des rues

Pour supprimer le désherbage chimique et limiter le développement de plantes trop envahissantes, le service des espaces verts a semé dans cette rue un mélange adapté aux sols sableux et caillouteux. La végétation fleurit au printemps, puis est coupée pour repousser ensuite.

Merci de respecter les plantations et de ne pas cueillir les fleurs

Les désherbants chimiques s'infiltrent dans les nappes phréatiques et nuisent à la qualité de l'eau.

L'arrêté préfectoral du 3 février 2007 interdit l'usage de désherbants autour des fossés, caniveaux et collecteurs d'eau pluviale.



ZÉRO PESTICIDE

dans nos villes et villages !

Les pesticides sont présents partout dans l'environnement : ils polluent l'eau, l'air, la pluie, les sols et les organismes vivants. Ces pollutions sont principalement d'origine agricole, mais pas uniquement : les communes et les particuliers utilisent également des pesticides. Or lorsque ces substances sont employées en milieu urbain, elles sont massivement entraînées par la pluie vers les rivières.

Le plan d'Action Territorial de la Nappe Alluviale du Gave de Pau accompagne les communes qui souhaitent réduire l'usage des pesticides pour atteindre à terme l'objectif, **zéro pesticide**.

gavedepau.fr



Votre commune agit pour plus de nature...

... et installe une prairie fleurie !

Tout le monde y gagne !

- Absence de pesticide
- Fleurissement diversifié
- Favorable à la biodiversité
- Source de nourriture pour les pollinisateurs
- Entretien minimum

Votre commune agit en toute concertation avec la gestion différenciée des espaces verts.

www.pdsia.be



Outils de communication

Informer sur les voiries

Logos

⇒ Créent une identification visuelle de la démarche



Plan de communication

Planification et actions

⇒ Rétro-planning des actions par groupe cible

Mise en œuvre



Jan 2012 Fév 2012 Mars 2012 Avr 2012 Mai 2012 Juin 2012 Juil 2012 Juil 2012 Août 2012 Sep 2012 Oct 2012 Nov 2012 Déc 2012 Jan 2013 Fév 2013

Elus

Réunion d'info GD

Visite de sites en GD à Ath

Conférence biodiversité

Compte-rendu des actions GD mises en place

Techniciens

Formation techniques de GD

Visite sites de démonstration
Conférence biodiversité

Grand public

Article bulletin municipal

Signalétique
Réunion publique GD

Visite sites de démonstration
Conférence biodiversité

Dépliant GD dans la ville



Source Mission Gestion Différenciée

Conclusion

1. Préparer le projet bien à l'avance
2. Convaincre et impliquer élus et administrations
3. Elaborer une stratégie d'implémentation (étude de faisabilité)
4. Rédiger un plan de communication
5. Ecouter les usagers et adapter son action
6. Planifier ses actions
7. Evaluer et ajuster sa stratégie

**La communication fait partie intégrante
du projet communal de gestion sans pesticide de l'espace
public**

